



Mairie de La Londe les Maures  
République Française ■ Département du Var

La Londe Les Maures, le 11/12/2017

## **Élections au Comité de la Caisse des Écoles pour le renouvellement des 7 représentants des parents d'élèves**

Les élections au Comité de la Caisse des Écoles se dérouleront le :

**Samedi 17 février 2018 : de 8 h 30 à 11 h 30**  
**Hôtel de Ville**  
**Salle du Conseil Municipal**

**Etre candidat** : la liste électorale est constituée de personnes majeures, domiciliées à La Londe, ayant des enfants scolarisés en école maternelle ou primaire et s'étant acquittées de la cotisation, fixée à 1 €.

Les deux parents (*père et mère*) peuvent s'inscrire sur la liste.

**Etre Electeur** : les personnes majeures, domiciliées à La Londe, ayant des enfants scolarisés ou non et s'étant acquittées de la cotisation, fixée à 1 €, et/ou les parents n'habitant pas la Commune mais ayant des enfants scolarisés sur la Commune de La Londe.

Les candidatures devront parvenir, par courrier, au plus tard le jeudi 25 janvier 2018 à 16h à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire - Président de la Caisse des Écoles**  
**Hôtel de Ville**  
**BP 62**  
**83250 LA LONDE LES MAURES**

La clôture de la liste électorale est fixée au jeudi 15 février à 16h.

Les électeurs désirant voter par procuration devront retirer l'imprimé officiel au bureau des affaires scolaires – Place Allègre.

Le Maire,  
Président de Méditerranée Porte des Maures,  
Conseiller Régional,  
**François de CANSON**